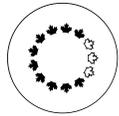


Protégé A



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE  
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

<b>N°</b>	2024-P275
<b>Au</b>	Conseil d'administration
<b>Date</b>	2024-06-20

**Pour** DÉCISION

### Sujet/titre

Approbation fédérale de l'utilisation du sol et de design – Modernisation et réadaptation des bureaux du 80 rue Elgin – Avant-projet détaillé achevé à 100 % de l'enveloppe du bâtiment et de l'aménagement paysager

### Sommaire

Solliciter l'approbation fédérale de l'utilisation du sol et de design (AFUSD) de l'avant-projet détaillé achevé à 100 % de l'enveloppe du bâtiment et de l'aménagement paysager pour la modernisation et la réadaptation des bureaux du 80 rue Elgin.

### Aperçu du risque

Un retard dans l'obtention de l'AFUSD de l'avant-projet détaillé de l'enveloppe du bâtiment et de l'aménagement paysager entraînerait des retards et éventuellement des dépassements de coûts dans la phase de construction ultérieure.

### Recommandation

- Que le conseil d'administration accorde l'AFUSD pour l'avant-projet détaillé achevé à 100 % de l'enveloppe du bâtiment et de l'aménagement paysager pour la modernisation et la réadaptation des bureaux du 80 rue Elgin, conformément à l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*, sous réserve des conditions suivantes :
  - Que l'avant-projet détaillé de la stratégie d'éclairage et d'affichage extérieurs, dont la présentation de l'image de marque de la CCN, fassent l'objet d'un processus fédéral d'examen et d'approbation de niveau 2 distinct, avant la construction.
- Que la préparation et la signature de la lettre de l'AFUSD pour l'avant-projet détaillé achevé à 100 % de l'enveloppe du bâtiment et de l'aménagement paysager pour la modernisation et la réadaptation des bureaux du 80 rue Elgin soient déléguées au vice-président de l'Aménagement de la capitale.

Soumis par :

DocuSigned by:

8E8319D91759427...  
 Alain Miguez, vice-président, Aménagement de la capitale

Protégé A

## 1. Priorités stratégiques

- Plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028 de la Commission de la capitale nationale (CCN) – Orientation stratégique 1 :
  - Favoriser l'établissement d'une région de la capitale nationale accueillante et riche de sens ayant une importance nationale représentative de tous les Canadiens, y compris les peuples autochtones, et de tous les ordres de gouvernement.
- Plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028 de la CCN – Priorité 2 :
  - Assurer la planification, la remise en état et la revitalisation des actifs essentiels et du réseau de transport de la région de la capitale nationale.
- Plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028 de la CCN – Priorité 4 :
  - Démontrer un leadership à l'échelle du pays en rendant la région de la capitale nationale résiliente aux aléas du climat et durable sur le plan de l'environnement.
- Initiatives du gouvernement fédéral :
  - Stratégie pour un gouvernement vert : Une directive du gouvernement du Canada (2020)
  - Stratégie de développement durable 2023-2027 (CCN, 2023)

## 2. Autorité

- Article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.
  - Seules les modifications de l'enveloppe extérieure de l'édifice (et de l'aménagement paysager) et la conception des nouveaux espaces commerciaux au rez-de-chaussée sont sujettes à une approbation fédérale. Une approbation fédérale en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* n'est pas requise pour les modifications de l'intérieur de l'immeuble de bureaux parce que l'utilisation du sol reste la même.

## 3. Contexte

### Historique du projet

La CCN a acquis l'ancien édifice du Haut-commissariat de Grande-Bretagne, situé au 80 rue Elgin, pour en faire son nouveau siège social. Le projet consiste dans une réadaptation majeure de l'intérieur et de l'extérieur de l'édifice pour intégrer des éléments de modernisation des lieux de travail conformes aux normes de Milieu de travail GC, afin de loger les employés de la CCN dans un milieu de travail hybride; et dans des modifications de l'aménagement paysager et de l'enveloppe et de la façade de l'édifice qui amélioreront l'intégration de l'édifice au paysage de rue du boulevard de la Confédération à cet important emplacement.

L'ancien édifice du Haut-commissariat de Grande-Bretagne a été construit en 1964 selon les plans de l'architecte britannique Eric Bedford. Son emplacement est délimité par la rue Queen au nord, la rue Elgin à l'est, la rue Albert au sud et un petit parc de stationnement en surface à l'ouest (faisant partie de la propriété). À l'ouest de l'édifice, une entrée de véhicules par la rue Albert donne accès à un tunnel menant au garage

Protégé A
-----------

souterrain du Centre national des arts. L'édifice de huit étages comprend sept étages d'espaces à bureaux, un hall principal, une mezzanine et une installation mécanique sur le toit. L'édifice est construit dans le style international et présente une façade modulaire et géométrique, un revêtement en granit Stanstead et Blue-Pearl poli avec de grandes surfaces vitrées. Sa masse est de forme rectangulaire et son toit est plat, et même s'il s'étend sur toute la largeur d'un îlot urbain du nord au sud, il se caractérise par une plaque de sol très étroite d'est en ouest.

L'édifice occupe un emplacement important sur le parcours d'honneur du boulevard de la Confédération en bordure sud-ouest de la place de la Confédération. Sa visibilité et sa place de premier plan dans le contexte du secteur du cœur de la capitale nationale font en sorte que cet emplacement est sujet aux critères d'aménagement établis par la CCN et décrits dans les *Lignes directrices relatives au boulevard de la Confédération – Gestion et intendance du legs de notre capitale*.

De plus, la CCN a soumis l'édifice au Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEÉFP) pour l'évaluation d'une éventuelle désignation d'édifice fédéral du patrimoine. Ce processus n'est pas terminé. En attendant, le requérant a commandé en 2022 un rapport distinct intitulé *Heritage Assessment and Conservation Guidelines* (Lignes directrices d'évaluation et de conservation du patrimoine) dans le but de guider le projet de modernisation et de réadaptation du 80 rue Elgin. La CCN vise l'excellence en matière d'esthétique urbaine et de conservation du patrimoine et, par conséquent, les interventions proposées suivent les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada* de Parcs Canada et ont été examinées par le Programme du patrimoine de la CCN.

### **Portée générale du projet**

Les principaux éléments suivants constituent la portée du projet :

- L'aménagement de tous les espaces intérieurs selon un modèle de milieu de travail axé sur les activités (MTAA) à l'intérieur de la plaque de plancher actuelle de l'édifice;
- La reconfiguration des espaces au rez-de-chaussée pour ajouter de nouveaux espaces commerciaux locatifs le long de la rue Elgin (aux croisements des rues Albert et Queen), un nouveau domaine public interactif, des installations de services aux employés et l'amélioration de l'accessibilité;
- La mise à niveau des installations mécaniques et électriques afin de soutenir une occupation accrue de l'édifice et d'atteindre les cibles de viabilité à long terme;
- Des améliorations de l'enveloppe de l'édifice (notamment la pose d'un nouvel isolant extérieur et le remplacement de la toiture) afin d'en accroître l'efficacité énergétique;
- La réhabilitation ou le remplacement des panneaux de granit noir et la réparation du scellant;
- L'amélioration de l'aménagement paysager afin de rehausser l'animation du paysage de rue et d'offrir d'autres commodités au personnel;

Protégé A
-----------

- Des mises à niveau de la technologie de l'information afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et d'appuyer les tendances actuelles vers le travail hybride;
- L'instauration de la technologie des bâtiments intelligents afin d'améliorer le rendement de l'édifice et l'efficacité en cas d'urgence.

### **Portée de l'approbation fédérale**

En plus de rapports techniques (sur les aspects mécaniques, électriques, civils et structuraux) et d'une approche de conservation du patrimoine, la proposition d'avant-projet détaillé achevé à 100 % comprend les éléments suivants, qui sont sujets à un examen aux fins d'une approbation fédérale de l'utilisation du sol et de design (AFUSD) :

- L'entrée principale ainsi que l'expérience d'arrivée et la séquence partant de la rue Elgin;
- L'aménagement paysager de l'interface avec la rue Elgin;
- L'aménagement paysager à l'arrière de l'édifice;
- La réhabilitation et les mises à niveau de l'enveloppe extérieure de l'édifice;
- Les rénovations extérieures et intérieures au rez-de-chaussée pour créer les deux nouveaux espaces commerciaux (un à l'angle nord-est et un à l'angle sud-est de l'édifice).

Les autres rénovations intérieures – dont l'aménagement des étages de bureaux typiques et les espaces à usage particulier – ne sont pas sujettes à un examen aux fins d'une AFUSD, car elles ne représentent pas un changement d'utilisation du sol.

### **Approbatons antérieures**

- En novembre 2023, le conseil d'administration de la CCN a accordé une approbation à l'avant-projet sommaire de l'enveloppe du bâtiment et de l'aménagement paysager aux fins de la modernisation et de la réadaptation des bureaux du 80 rue Elgin.
- Le comité directeur du conseil d'administration de la CCN devrait approuver les travaux extérieurs préliminaires liés à la modernisation et à la réadaptation des bureaux du 80 rue Elgin en juin 2024. Ces travaux comprennent l'installation du chantier, l'érection d'une palissade et d'une clôture de chantier, la démolition sélective de l'enveloppe de l'édifice et des éléments paysagers et des travaux de terrassement préliminaires.

### **Avant-projet détaillé**

La proposition demeure largement conforme à l'intention de conception approuvée à la phase d'avant-projet sommaire. La proposition d'avant-projet détaillé achevé à 100 % est résumée ci-dessous.

Protégé A
-----------

### Entrée de la rue Elgin :

Le vestibule actuel – qui a été un ajout à l'édifice – sera démoli et remplacé par un nouvel escalier extérieur, une nouvelle marquise et un nouveau vestibule fermé centré sur la façade principale de l'édifice. Le nouveau vestibule proposé s'étendra sur trois baies structurales et restaurera la symétrie de la façade originale de l'édifice. L'entrée parallèle au sentier longeant la rue Elgin reprend l'intention de la conception originale de l'avant-cour comme un prolongement de la rue. Le vestibule sera constitué d'une charpente d'acier léger revêtue d'un assemblage d'aluminium anodisé en teinte naturelle et de vitres transparentes à gravure anti-oiseaux. Le vitrage se terminera à une petite margelle ou un petit seuil en granit, procurant une bordure durable pour l'entretien hivernal et s'assortissant au revêtement en granit de Stanstead de l'édifice original. La marquise sera garnie d'une bordure d'avant-toit en aluminium brossé avec éclairage intégré en sous-face. Bien que ces matériaux soient compatibles avec l'architecture originale de l'édifice, les détails du nouveau vestibule seront assez distincts pour que celui-ci soit facilement reconnaissable comme un ajout contemporain.

Le nouvel escalier d'entrée central sera construit en béton coulé sur place avec des marches en granit massif. La main courante sera fabriquée sur mesure en acier inoxydable et présentera une section de barre plane continue. Les détails préciseront des arêtes émoussées pour assurer le confort et la sécurité des usagers. L'accès universel à l'édifice se fera à partir de la terrasse supérieure située immédiatement au nord de la nouvelle entrée du vestibule, qui est elle-même accessible à partir de la rue Queen en passant par le trottoir incliné actuel le long de la rue Elgin.

L'aménagement paysager proposé associé à la nouvelle entrée du côté de la rue Elgin maximise l'animation de la rue en offrant des espaces commerciaux aux deux angles de l'édifice et en intégrant des places assises sur une terrasse extérieure adjacente à ces espaces. Les bacs à plantes en granit noir situés entre l'édifice et le trottoir de la rue Elgin seront démolis et remplacés par des plates-bandes inclinées de chaque côté du nouvel escalier d'entrée central pour résoudre la dénivellation entre le nord et le sud de l'emplacement. L'utilisation de granit autour des bacs à plantes proposés fera un lien avec l'histoire de l'édifice et permettra d'offrir des banquettes encastrées qui sont compatibles avec les détails de conception typiques sur le boulevard de la Confédération. En plus de plantations d'arbustes et de plantes vivaces, neuf arbres seront plantés le long de l'interface avec la rue Elgin et dans l'alignement du nouvel escalier d'entrée.

### Aménagement paysager à l'arrière de l'édifice :

Le côté ouest (arrière) de l'édifice, actuellement aménagé comme un parc de stationnement de véhicules, sera réaménagé pour créer une placette et un espace ouvert central accessible aux employés de la CCN. La placette sera entourée de bacs à plantes avec des arbres et sera reliée aux rues Queen et Albert par un sentier piétonnier et cyclable. Un quai de chargement est aussi situé à l'arrière de l'édifice et est accessible par la rue Albert. La placette sera séparée des entrées de service au sud par un mur de soutènement pour résoudre la dénivellation de plus de deux mètres sur toute la longueur

Protégé A
-----------

de l'emplacement, avec des plantations servant à dissimuler les activités à l'arrière de l'édifice. Un espace de rangement pour 100 vélos est situé du côté ouest de la placette et est séparé de celle-ci par un écran de verdure. La placette comprendra des bancs le long des bacs à plantes, des tables de pique-nique et des chaises déplaçables afin d'offrir un espace adaptable aux employés de la CCN.

### Enveloppe extérieure :

La réhabilitation et les mises à niveau proposées de l'enveloppe extérieure comprennent le remplacement complet de la toiture et une amélioration du rendement thermique ainsi qu'un nouveau parapet pour répondre à l'augmentation de la hauteur due à l'isolation supplémentaire. Une réhabilitation localisée et un remplacement partiel des panneaux de granit sont également prévus. Des travaux d'étude devront être faits après l'installation du chantier afin de déterminer l'étendue des travaux et de préciser les moyens et les méthodes pour exécuter le programme de réhabilitation du granit. Le projet améliorera aussi le rendement de l'enveloppe extérieure grâce à l'ajout d'isolant aux murs extérieurs (par l'intérieur) et à la dalle de sol accolée à l'enveloppe extérieure.

### Espaces commerciaux proposés :

Les changements proposés pour créer les deux nouveaux espaces commerciaux au rez-de-chaussée comprennent le remplacement des panneaux de granit actuels aux angles sud-est et nord-est de l'édifice par des vitrages de devanture et des portes vitrées sur la façade est; l'installation d'une porte de garage sur la façade ouest pour accéder au nouveau quai de chargement à l'arrière; et des travaux de terrassement et l'ajout d'une dalle pour amener au même niveau les espaces commerciaux, le quai de chargement et l'espace à déchets. Le vitrage des devantures sera composé d'aluminium anodisé en teinte naturelle et de vitres transparentes à gravure anti-oiseaux.

### Exclusions

Les éléments de conception suivants ne font pas partie de la présente proposition et feront l'objet d'AFUSD de niveau 2 distinctes ultérieurement à l'approbation de l'avant-projet détaillé achevé à 100 % par le conseil d'administration :

- L'avant-projet détaillé de l'éclairage extérieur.
- L'avant-projet détaillé de la signalisation extérieure (dont l'affichage des locataires sur les devantures des commerces) et des possibilités d'affichage de la CCN sur l'extérieur de l'édifice, y compris des options pour animer et améliorer la visibilité de l'atrium (Labo d'urbanisme) au niveau de la mezzanine à partir de la rue et du boulevard de la Confédération.

## 4. Analyse des options / Analyse du personnel de la CCN

### Design :

Le personnel des AFUSDT de la CCN a examiné la proposition d'avant-projet détaillé achevé à 100 % de la modernisation et de la réadaptation des bureaux du 80 rue Elgin (enveloppe de l'édifice et aménagement paysager) et l'appuie de façon générale.

Depuis l'approbation de l'avant-projet sommaire, le requérant a examiné plusieurs options de conception de coûts sur les conseils de l'instance réglementaire (Approbations fédérales de la CCN) et a apporté des améliorations à la conception, dont les suivantes :

- L'amélioration de l'aménagement paysager, notamment la précision de la palette de matériaux des éléments inertes. De façon générale, l'emploi de granit pour les bordures, l'escalier extérieur, les parois des bacs à plantes et les murs à banquettes encastrées est réservé à l'avant-cour donnant sur la rue Elgin, tandis que le matériau inerte de l'arrière-cour sera principalement le béton architectonique. Le personnel des AFUSDT appuie cette approche hiérarchique dans le choix des matériaux utilisés pour l'aménagement paysager, car l'accent devrait être mis sur l'interface entre l'édifice et le boulevard de la Confédération.
- L'amélioration de la conception et de l'aménagement de l'arrière-cour, dont un espace de rangement pour les vélos plus efficace et une réduction de l'espace consacré aux activités de chargement, afin de maximiser l'espace ouvert à l'usage du personnel dans l'arrière-cour.
- L'amélioration des détails architecturaux du nouvel escalier d'entrée, du vestibule central et de la marquise. En particulier, les nouvelles mains courantes de l'entrée seront conçues sur mesure en acier inoxydable avec éclairage DEL intégré. Les caractéristiques esthétiques des mains courantes extérieures seront reprises à travers le hall principal jusqu'à l'escalier de la mezzanine, où elles présenteront des détails semblables pour relier les espaces extérieurs et intérieurs afin de procurer une expérience d'entrée cohérente.
- L'amélioration des détails des nouveaux vitrages. Les vitrages du nouveau vestibule et des nouvelles devantures au rez-de-chaussée auront les mêmes caractéristiques esthétiques (châssis en aluminium anodisé et vitres transparentes à gravure anti-oiseaux); cela rendra les nouvelles interventions sur l'édifice existant plus facilement reconnaissables comme un ajout contemporain homogène.

Protégé A
-----------

## Urbanisme :

La proposition s'accorde avec les plans et politiques suivants de la CCN :

- Plan de la capitale du Canada, de 2017 à 2067 (2017) :
  - Principales orientations stratégiques pour les administrations centrales et les installations fédérales :
    - Dans la mesure du possible, les sièges sociaux des sociétés d'État et les administrations centrales des ministères et organismes fédéraux seront situés dans le secteur du cœur de la capitale [...]
    - Les installations de l'administration publique fédérale devraient être situées et aménagées de manière à contribuer positivement au caractère de la capitale.
- Orientations stratégiques clés pour le boulevard de la Confédération :
  - Dans le cadre des travaux de renouvellement du boulevard de la Confédération, la CCN et les municipalités s'attacheront à améliorer l'expérience des piétons et des cyclistes ainsi que les installations des propriétés fédérales et des alentours [...]
- Orientations stratégiques clés pour la capitale et l'économie régionale :
  - Les changements liés aux locaux de l'administration fédérale comprendront la localisation des installations à proximité de services de transport collectif facilement accessibles. La rénovation ou le remplacement de bâtiments dont la conception permet d'en améliorer le rendement énergétique et l'accessibilité contribuera au développement durable de la région et réduira les incidences environnementales.
- Orientations stratégiques clés pour une culture et un patrimoine vivant :
  - La CCN s'efforcera de protéger les édifices et les lieux patrimoniaux et de leur redonner vie en leur trouvant de nouvelles vocations qui respectent leur caractère, qui sont compatibles avec les éléments patrimoniaux à préserver et qui permettent d'y intégrer adéquatement des dispositifs d'accessibilité [...] La CCN appliquera des critères d'aménagement propres aux projets. La CCN accordera une attention particulière à l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle.
- Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada (2005) – Actuellement en révision :
  - Énoncés de politiques concernant le boulevard de la Confédération :
    - Promouvoir auprès des institutions situées le long du boulevard des normes très élevées en matière d'architecture, de préservation patrimoniale, de réutilisation des espaces, d'aménagement paysager et d'activités de programmation.
    - Encourager l'ajout d'usages actifs au rez-de-chaussée des édifices ainsi que des services aux visiteurs en vue d'agrémenter la vie des piétons et d'accroître la vitalité du boulevard de la Confédération toute la journée et l'année durant.

Protégé A
-----------

- Énoncés de politiques concernant les installations fédérales :
  - Réclamer des normes de qualité supérieures pour tous les immeubles et les installations de la Couronne notamment pour le design et l'architecture, la construction et l'efficacité énergétique.
  - Encourager les ministères à rehausser leur aspect public par le biais d'information sur place, d'aménagement paysager, d'œuvres d'art ou d'autres moyens qui aident à communiquer leur mandat et leurs activités.
- Principe clé des Lignes directrices relatives au boulevard de la Confédération de la CCN :
  - Le boulevard de la Confédération est un espace public vivant qui offre aux Canadiens et aux Canadiennes un vaste éventail d'occasions d'expériences communautaires, intellectuelles et émotives.

#### Résumé des commentaires du CCUDI :

La proposition a été présentée au CCUDI de la CCN le 24 août 2023. Le Comité a donné au personnel de la CCN les commentaires suivants :

- Le Comité a encouragé l'utilisation du trottoir en pente existant le long de la rue Elgin comme un sentier accessible vers l'entrée principale plutôt que la construction d'une nouvelle rampe avec une pente plus abrupte. Suivant un conseil semblable de l'instance réglementaire (Approbatons fédérales de la CCN) et du CCAU, le requérant a modifié la conception pour refléter ce changement.
- De façon générale, le Comité a souligné que le projet devrait mettre en avant la CCN et a encouragé l'équipe de conception à repousser les limites en faisant des choix de conception plus audacieux.
- Le Comité était divisé sur le fait que l'arrière-cour soit publique plutôt que privée (réservée à l'usage des employés de la CCN).
- Le Comité a suggéré d'examiner d'autres solutions pour le rangement des vélos du personnel et pour la livraison et le chargement qui permettraient de gagner davantage de surface utile dans l'arrière-cour.
- Le Comité a rappelé que l'atrium (le Labo d'urbanisme) devrait contribuer à l'animation de l'édifice en étant un espace vivant et invitant. Celui-ci et le hall du rez-de-chaussée offrent une belle possibilité d'expositions publiques portant sur le travail de la CCN.

#### Résumé des commentaires du CCAU :

La proposition a été présentée au Comité consultatif sur l'accessibilité universelle (CCAU) de la CCN le 29 août 2023. Le Comité a donné au personnel de la CCN les commentaires suivants :

Protégé A
-----------

- Des membres du Comité se sont dits préoccupés par le fait que la rampe universellement accessible proposée initialement était à sens unique. Certains craignaient aussi que la pente de 6,6 % de la rampe soit difficile à parcourir, surtout en hiver.
- Les commentaires du Comité donnent du poids à l'option privilégiée qui consiste à utiliser le trottoir incliné actuel comme l'accès universel à l'entrée principale.

## 5. Détails financiers

Sans objet.

## 6. Opportunités et résultats attendus

- Le projet de modernisation et de réadaptation des bureaux du 80 rue Elgin permettra de regrouper la plus grande partie du personnel de la CCN au nouveau siège social et dans un espace à bureaux contemporain qui soutient les façons actuelles de travailler. Au 80 rue Elgin, la CCN sera à la fois propriétaire et locataire, ce qui lui offre la possibilité de présenter une nouvelle image à la région de la capitale nationale et de présenter ses programmes destinés au public. La réfection de la base de l'édifice réduira considérablement son empreinte carbone, tandis que le nouvel aménagement paysager contribuera au dynamisme du paysage de rue et du domaine public.

## 7. Alignement sur les politiques du gouvernement et de la CCN

- Le consultant principal a effectué une analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) lors des phases d'avant-projet sommaire et d'avant-projet détaillé afin de guider l'équipe de projet et de soutenir l'élaboration d'options de conception des espaces de bureaux et de l'aménagement paysager dans le but d'offrir le plus haut degré d'inclusion aux employés et aux visiteurs.
- Les résultats de cette analyse sont notamment des toilettes non sexistes dans tous les espaces, différents types de postes de travail pour répondre aux différents besoins des employés, des salles de bien-être et d'activités servant d'espaces supplémentaires de soutien des employés, l'amélioration de l'aménagement paysager et du hall principal en vue d'améliorer l'accessibilité, de nouveaux ascenseurs pour faire en sorte que tous les espaces soient accessibles aux usagers ayant différentes capacités physiques et l'emploi limité des cloisons afin d'améliorer les vues, de favoriser la diffusion de la lumière naturelle et de réduire le recours à l'éclairage artificiel.

Protégé A

## 8. Risques et mesures d'atténuation

Risque	Probabilité	Impact	Mesure d'atténuation
Un retard dans l'obtention de l'approbation pourrait affecter le début des travaux.	Faible	Modéré	L'instance réglementaire (personnel des Approbations fédérales) continue de travailler en étroite collaboration avec la Direction de l'immobilier et de la mise en valeur de la CCN pour adapter le processus des approbations afin de respecter les échéances prévues.
Les interventions proposées sur l'édifice pourraient s'avérer contraires aux résultats de l'évaluation ou à la désignation de l'édifice par le BEÉFP et à sa valeur patrimoniale.	Faible	Faible	Le risque est atténué par le fait que le requérant met en œuvre le contenu du rapport <i>Heritage Assessment and Conservation Guidelines</i> (Lignes directrices d'évaluation et de conservation du patrimoine), produit en 2022. En outre, le Programme du patrimoine de la CCN a été consulté et a formulé des orientations en conformité avec les <i>Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada</i> .

## 9. Mobilisation du public et communications

- En interne (CCN) :
  - CCUDI – 24 août 2023
  - CCAU – 29 août 2023
  - Des sondages ont été distribués aux employés et aux différents niveaux de gestion de la CCN afin d'évaluer les préférences entre les choix de logement.
  - Des comptes rendus du projet sont publiés périodiquement dans l'intranet de la CCN.
  - Les employés de la CCN ont eu l'occasion de prendre part à des visites de l'édifice à l'été 2022.

## 10. Prochaines étapes

Printemps 2024 :

- Installation du chantier et érection d'une palissade de chantier
- Début de la démolition et de la réfection de l'extérieur

Printemps et été 2024 – AFUSD de niveau 2 distinctes pour :

- Stratégie d'éclairage extérieur – Avant-projet détaillé

Protégé A

- Signalisation extérieure et affichage de la CCN sur l'extérieur de l'édifice – Avant-projet détaillé

## **11. Liste des annexes**

- Annexe A – Entrée proposée sur la rue Elgin (plans et illustrations)
- Annexe B – Aménagement paysager proposé (plans et illustrations)
- Annexe C – Améliorations proposées à l'enveloppe extérieure (plans, élévations et coupes)

## **12. Auteurs de la proposition**

- Alain Miguelez, vice-président, Aménagement de la capitale (AC)
- Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales et Programmes du patrimoine et d'archéologie (AFPA), AC
- Jason Hutchison, chef, Approbations fédérales de design, AFPA, AC
- Amanda Conforti, architecte principale, Approbations fédérales de design, AFPA, AC





Expérience d'entrée – Approche de la rue Elgin



Expérience d'entrée – Vue à partir de la rue Elgin

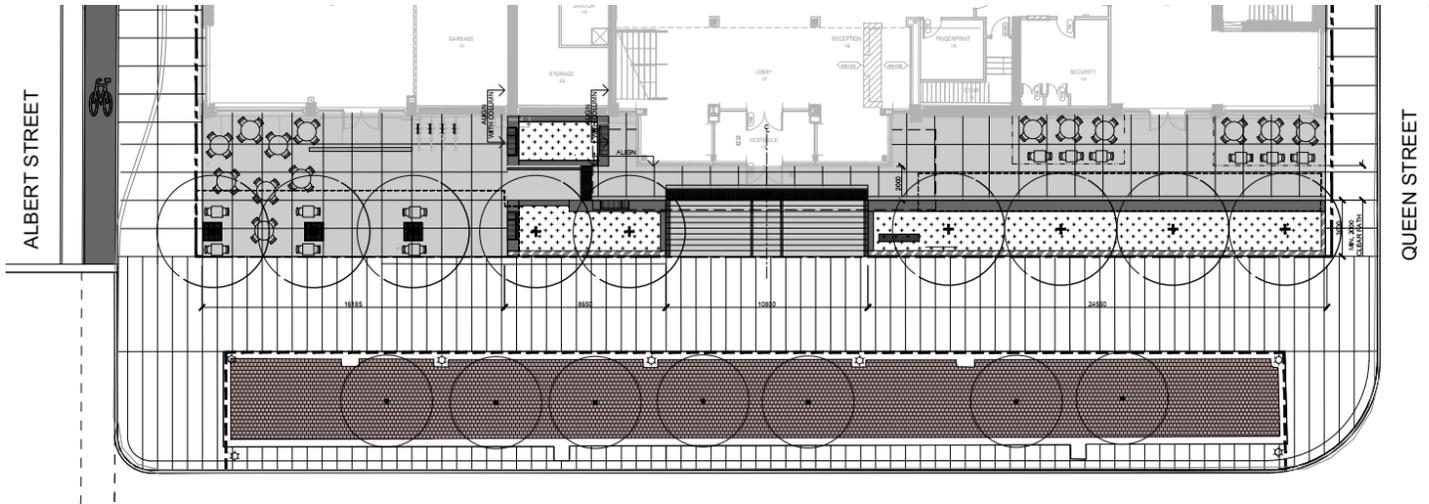


Expérience d'entrée – Vue à partir de la rue Elgin le soir

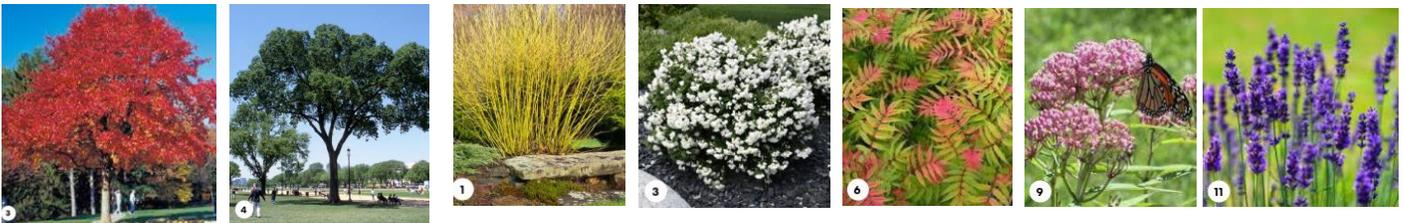
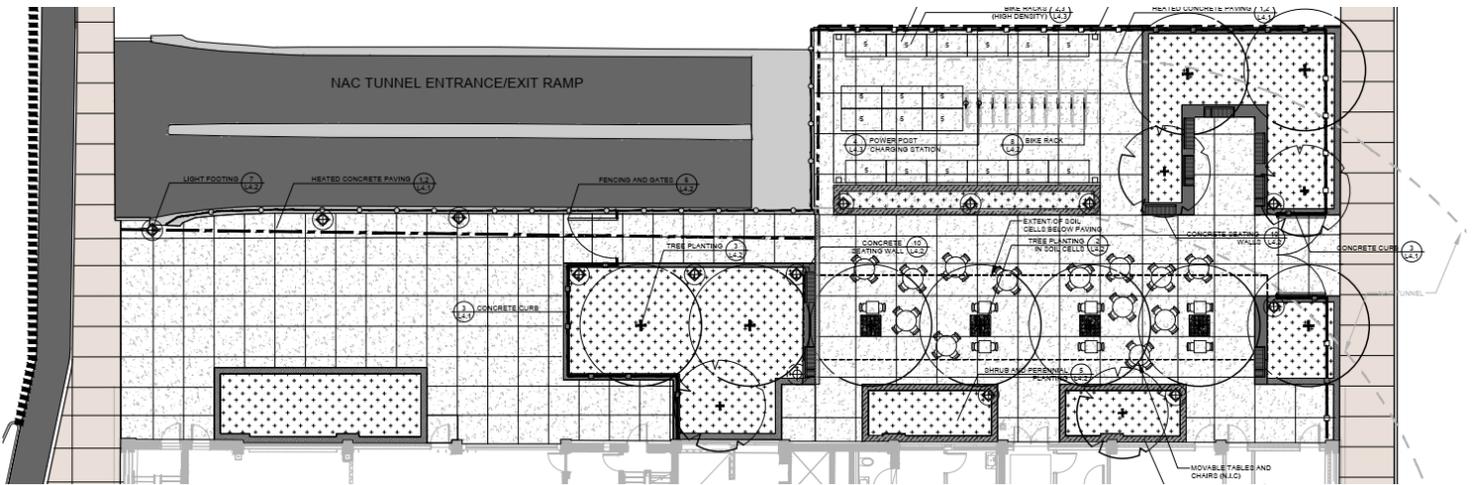


Vue du nouveau vestibule proposé à partir du hall d'entrée (intérieur)

## Annexe B – Aménagement paysager proposé



Plan d'aménagement paysager – Cour avant de la rue Elgin



Plan d'aménagement paysager – Cour arrière



Illustration de l'esplanade arrière (ouest), vue en direction sud-ouest

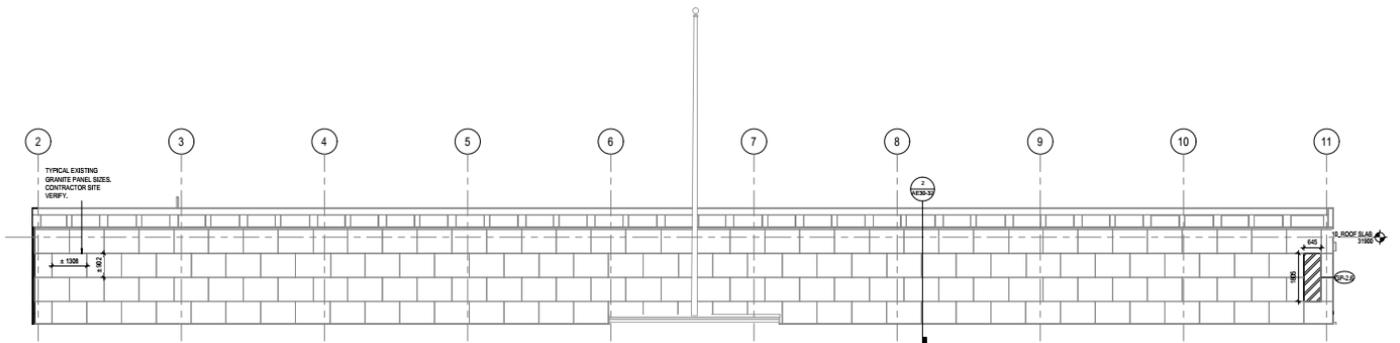
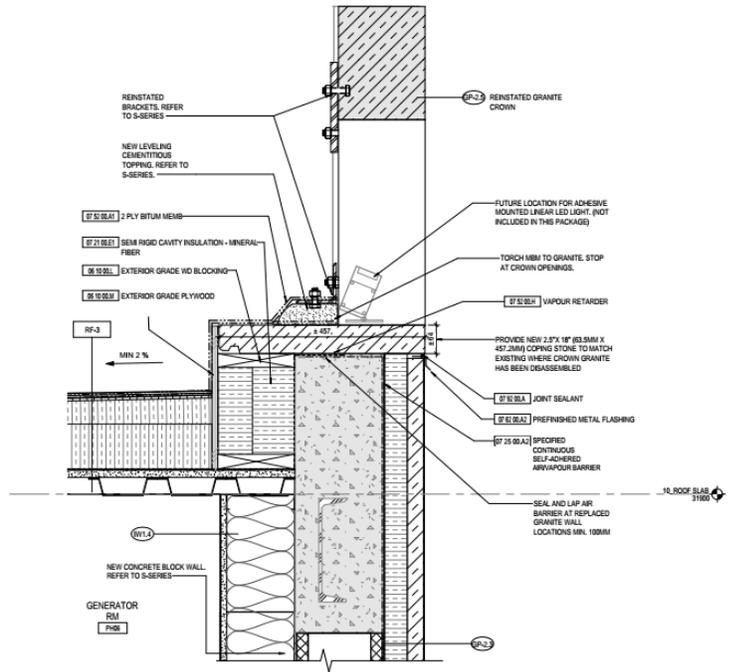


Illustration de l'esplanade arrière (ouest), vue en direction sud-ouest

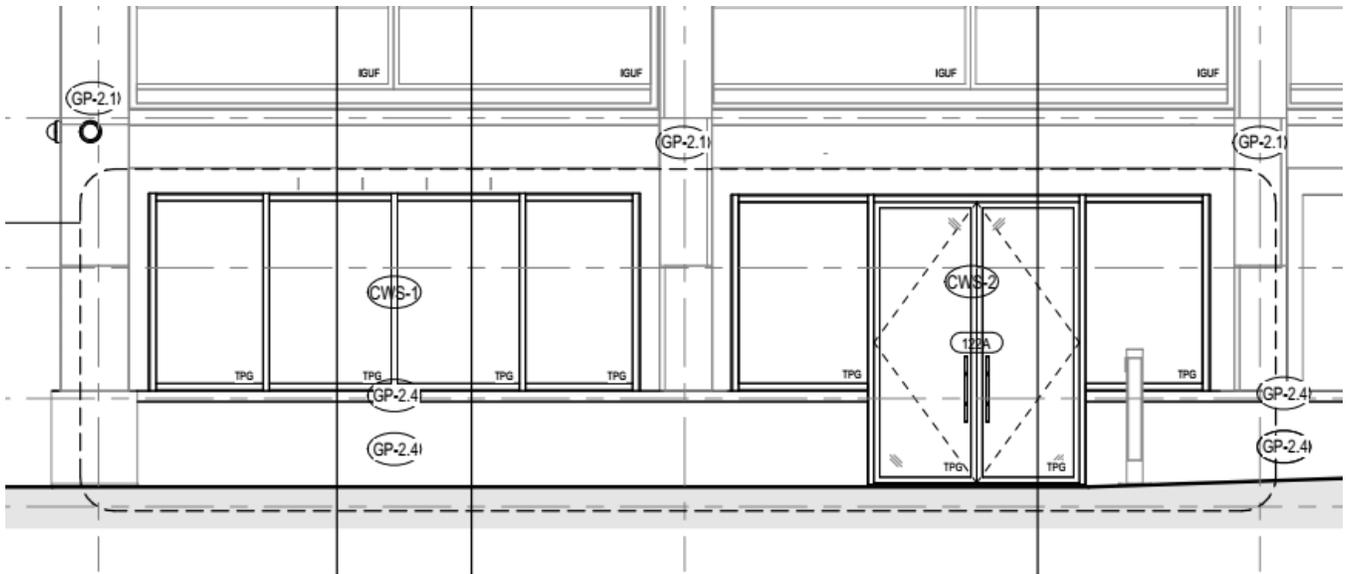


Illustration de l'esplanade arrière (ouest), vue en direction sud

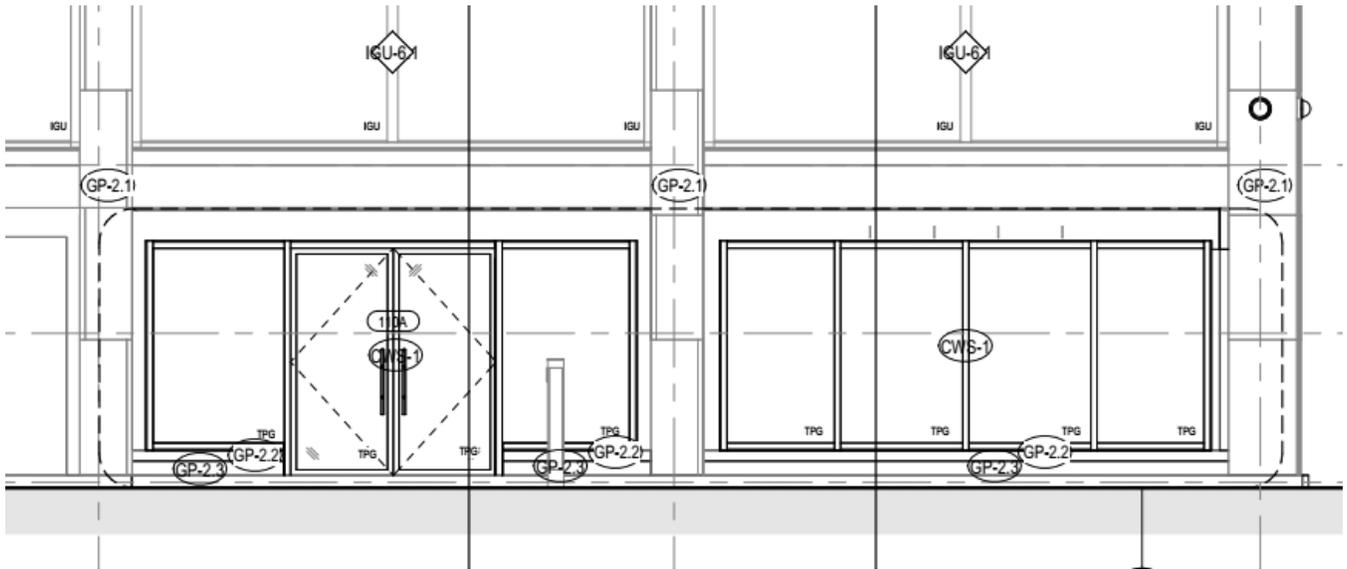
# Annexe C – Améliorations proposées à l’enveloppe extérieure



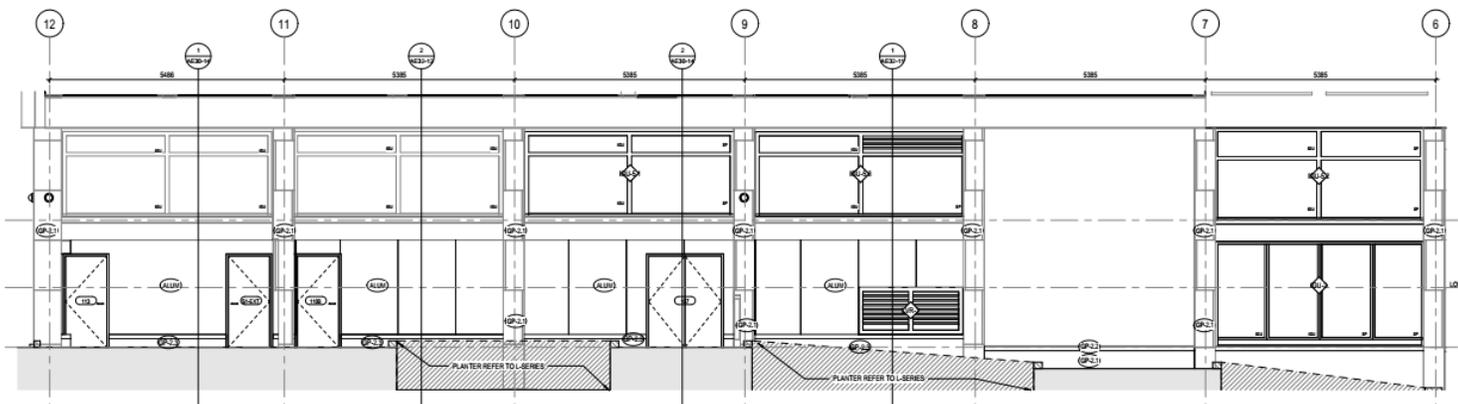
Détails du parapet



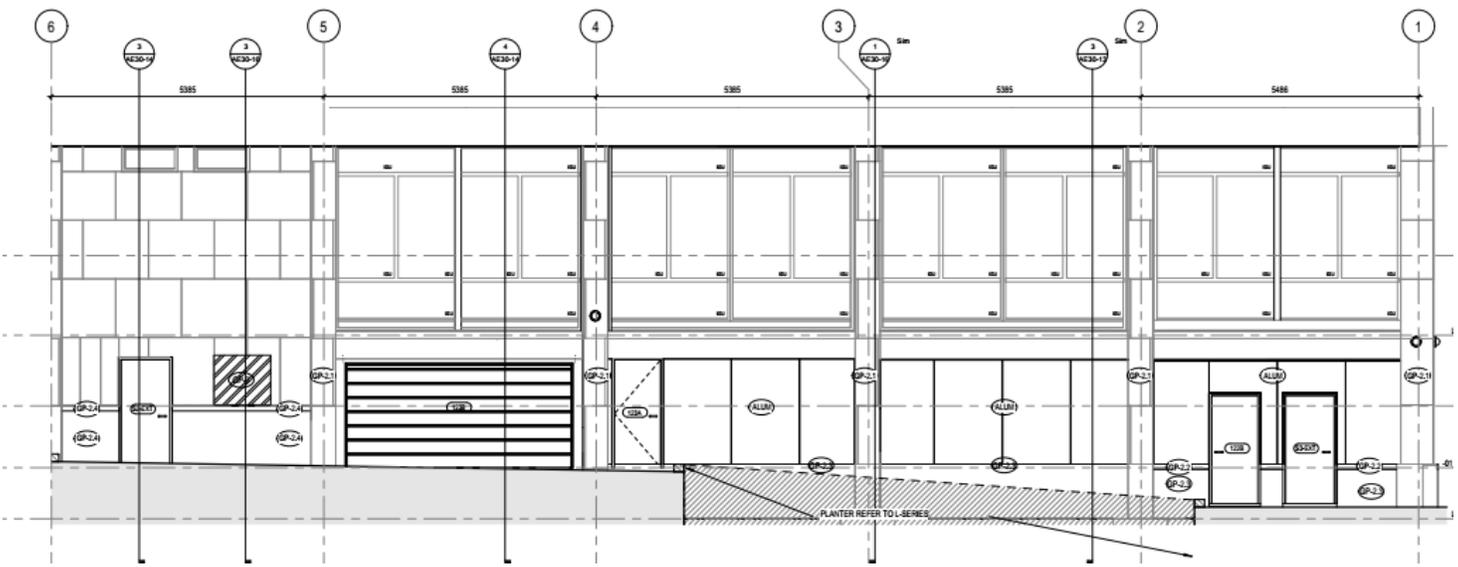
Local commercial « sud » proposé, sur la rue Albert



Local commercial « nord » proposé, sur la rue Queen



Élévation arrière (ouest) partielle proposée illustrant les nouvelles portes d'entrée arrière et les nouveaux panneaux tympans remplaçant les portes de garage actuelles.



Élévation arrière (ouest) partielle proposée illustrant la nouvelle fenestration, les nouveaux panneaux de granit et la nouvelle porte de garage au quai de chargement arrière.